



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 2342

Texte de la question

## PLAN DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à Mme Martine Martinel, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**Mme Martine Martinel.** Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 140 000 jeunes quittent chaque année l'école sans diplôme. En sortant du parcours scolaire, ils n'ont pas les moyens de trouver un emploi et de s'insérer dans la vie professionnelle. Le décrochage scolaire est synonyme d'isolement et de précarité. Pour nous tous, il est intolérable que cette situation s'installe.

La jeunesse est la priorité de notre quinquennat, comme l'a affirmé le Président de la République. D'ici à 2017, le nombre d'élèves qui décrochent du système scolaire doit au moins être divisé par deux.

Dès la rentrée de 2012, madame la ministre, Vincent Peillon a lancé un plan de lutte qui a permis à 23 000 décrocheurs de trouver une formation ou un stage ; cet effort doit être poursuivi.

Vendredi dernier, vous avez présenté un plan qui mobilise 50 millions d'euros par an. Ce plan, c'est une chance offerte à ceux qui n'ont pas pu suivre une scolarité normale, et c'est aussi un investissement d'avenir pour la société. Le décrochage scolaire, en effet, est un mal qu'il faut combattre et détecter précocement. Il faut accompagner les jeunes en difficulté, associer les parents et, enfin, donner aux enfants les moyens nécessaires.

La lutte contre le décrochage scolaire passe par une action de prévention et un accompagnement tout au long de la scolarité pour les élèves qui ont des difficultés, par de nouveaux outils pour ceux qui ne fréquentent plus l'école et pour leurs parents, et enfin par des moyens concrets pour leur retour à la formation.

Pouvez-vous, madame la ministre, nous détailler le contenu du plan de lutte contre le décrochage que vous avez présenté vendredi dernier ?

Je profite des quelques instants qu'il me reste pour ajouter, en cette journée de lutte contre les violences physiques, que les violences verbales sont tout aussi nuisibles ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Najat Vallaud-Belkacem,** *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Madame la députée, dans une société où le diplôme demeure le principal rempart contre le chômage, et où la formation est nécessaire pour construire sa personnalité et sa place dans le pays, le

décrochage est un handicap lourd pour ceux qui sont amenés à sortir du système scolaire.

Le plan que nous avons annoncé la semaine dernière avec le Premier ministre indique tout d'abord qu'il est de la responsabilité de l'éducation nationale de conduire tous les élèves sur le chemin de la réussite.

C'est la raison pour laquelle ce gouvernement a consacré de nouveaux moyens à l'éducation nationale, en particulier à l'école primaire, car c'est là que s'acquièrent les compétences fondamentales. C'est aussi la raison pour laquelle nous mènerons l'année prochaine la réforme du collège, afin de mieux suivre les élèves et de s'adapter davantage à leurs difficultés pour qu'ils réussissent mieux. C'est enfin la raison pour laquelle nous menons la réforme de l'éducation prioritaire avec beaucoup plus de moyens pour lutter contre les inégalités scolaires qui naissent des inégalités sociales.

J'en reviens au plan de lutte contre le décrochage. Il nous permet d'aller plus loin grâce à la formation des enseignants, qui les aidera à détecter et traiter le décrochage plus tôt : la prévention est le maître mot.

Ce plan nous permet aussi de systématiser la prise en charge des élèves en difficulté par la présence de tuteurs dans les établissements scolaires, ainsi que les dispositifs de raccrochage tels que les microlycées, qui seront généralisés dans chaque académie.

Ce plan prévoit des mesures d'adaptation inédites que l'éducation nationale n'a jamais connues jusqu'à présent, comme la possibilité qui sera désormais laissée à un jeune en décrochage de quitter le milieu scolaire s'il ne lui convient décidément plus, et ce pendant quelques semaines ou quelques mois, le temps d'un stage ou d'un service civique, afin de prendre du recul tout en restant protégé par le statut scolaire auquel il pourra ultérieurement revenir.

Ce plan, enfin, mobilise toute la communauté éducative au-delà de la seule éducation nationale : les familles, auxquelles nous donnons les moyens d'accompagner réellement les enfants, les associations et les entreprises, dont nous faisons de véritables partenaires.

En somme, ensemble, nous pourrons vaincre le décrochage scolaire ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Martine](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2342

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 novembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 novembre 2014](#)